

	<p>Union Nationale des Syndicats Autonomes</p> <p>UNSA Finances, Industrie et Services du Premier Ministre</p> <p>6 rue Louise Weiss – Bat. Condorcet – Télédéc 322 75703 PARIS CEDEX 13 Tél : 01 44 97 30 57 ou 01 44 97 30 65 Télécopie : 01 44 97 30 58 E-mail : federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr</p>
---	--

Reforme fiscale : un dossier à multiples facettes !!

Le Premier Ministre a surpris en annonçant subitement l'ouverture d'un chantier sur la remise à plat de la fiscalité notamment dans le cadre d'une concertation avec les partenaires sociaux dont les syndicats.

Annnonce qui, soit dit en passant, s'est faite sans concertation avec nos ministères économiques et financiers. Ce qui en dit long sur la place de Bercy dans l'organisation de l'Etat et justifie la demande de nos Fédérations Finances de pouvoir en débattre avec nos ministres.

S'il est vrai que l'UNSA attendait et demandait une réforme fiscale, cette annonce du Premier Ministre nous interroge sur le projet, les moyens et les conséquences pour les services et les agents de la DGFIP.

Après avoir contribué à complexifier la fiscalité pendant 18 mois, le gouvernement s'attelle enfin à un projet de « remise à plat » effectuant un virage à 180° par rapport aux interventions gouvernementales des dernières semaines qui prônaient une évolution progressive budget après budget.

Soit !

Quelles sont les motivations ?

Bien sûr, le programme de François Hollande comprenait l'ambition d'une grande réforme fiscale. Mais face aux difficultés économiques et financières, le gouvernement a plutôt temporisé et préféré gérer dans l'urgence, sans vision d'ensemble des besoins de réforme.

On voit aussi s'élever dans le pays une fronde contre le consentement à l'impôt et les hausses importantes de prélèvements en tous genres de ces derniers mois.

De même, les recettes fiscales ne sont pas celles espérées et reflètent à la fois une croissance atone et peut être une évasion fiscale qui s'organise ainsi qu'une montée en puissance du travail au noir entre autres.

Face à cela, le gouvernement ne pouvait rester le fusil au pied et tente de reprendre la main sur ce thème de la fiscalité. Cette précipitation soudaine à vouloir réformer n'est peut être pas la meilleure façon d'aborder sereinement un sujet qui fait consensus, à savoir repenser une fiscalité plus juste et plus compréhensible pour nos concitoyens.

Une fiscalité trop complexe et en changement permanent !

L'UNSA Finances est prête au débat et à participer aux discussions qui auront lieu sur la remise à plat de la fiscalité.

Néanmoins, il faut être prudent sur la manière de faire. Attention aux effets d'annonces sans lendemains, attention au poids des lobbies en tous genre qui ferait que la réforme envisagée n'aboutisse qu'à un toilettage sans ambition.

Pour l'UNSA Finances, il est nécessaire de poser un bilan exhaustif de la fiscalité en France : sa complexité, la nature des niches fiscales, leur légitimité et leur efficacité, la nécessité d'une stabilité des mesures fiscales, la taxation trop importante du travail par rapport à la consommation ou aux revenus du capital, le manque de progressivité, ...

Une bonne fiscalité doit s'inscrire dans une perspective de long terme avec des principes simples, acceptés par le plus grand nombre, et des ajustements annuels limités pour permettre aux personnes et aux entreprises de se projeter dans le temps.

Les chantiers à venir ?

Ils sont nombreux. A commencer par la délicate question de l'éventuelle fusion de l'IR et de la CSG.

Deux impôts fondamentalement différents :

- L'IR, impôt (familiarisé) par foyer fiscal, progressif, mité par de nombreuses niches fiscales et payé uniquement par la moitié des ménages, redistributif, rapporte 75 milliards.
- La CSG : sans progressivité, assiette plus large car sur les revenus du travail et du capital et les retraites, avec une finalité budgétaire (budget social), rapporte 90 milliards.

François Hollande l'avait annoncé en 2012. Bercy y semble hostile depuis des années. Le Premier Ministre en reparle. Cette réforme d'ampleur si elle devait avoir lieu aurait probablement de lourdes répercussions sur les services de la DGFIP.

La généralisation de la retenue à la source et la mise en place d'une CSG progressive seront au centre du débat.

La question de l'éventuelle individualisation de l'impôt devra être tranchée.

Reste aussi d'autres chantiers aussi importants sinon urgents à traiter :

- Le financement de la protection sociale et en parallèle la question du coût du travail (transfert d'une partie des charges vers la TVA pour alléger le coût du travail)
- La fiscalité des entreprises avec la question de la réforme de l'IS
- La fiscalité locale qui est complètement illisible et peu juste.

Le calendrier ?

Le Premier Ministre parle de 2015 pour les premières mesures avec les premières réunions dès le début 2014.

La fiscalité n'est pas un sujet simple.

Construire un impôt juste, acceptable, lisible, qui permette de répartir les richesses tout en conservant une certaine équité, d'assurer un niveau correct de recettes, et qui puisse tenir compte des situations et spécificités de chacun, cela peut prendre du temps.

L'impact sur les services de la DGFIP ?

Une étude de 2012 émanant du Conseil des Prélèvements Obligatoires montrait l'impact de la fusion IR CSG sur les effectifs de la DGFIP.

En fonction des degrés de fusion des deux impôts, de la généralisation de la retenue à la source, du maintien des critères de l'IR (foyer fiscal, ...), l'impact pourrait varier de 10 000 à 30 000 emplois supprimés notamment sur le traitement des déclarations et du recouvrement transféré aux banques ou aux entreprises.

De quoi se poser quelques questions sur l'avenir de nos missions, de notre réseau et de nos emplois !!